



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023-513

Objet : Numérotage des 17, 19 et 19 bis rue de la Libération.

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020-199 du 29 mai 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4ème adjoint dans le domaine de l'Environnement et du cadre de vie,

VU la demande de numérotage de la SCI LANFRANCHI SEISS, en date du 15 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au numérotage du terrain initialement adressé 17-19 rue de la Libération, cadastrée AC 217 et 218, suite à sa division en 3 lots,

ARRÊTE

Article 1 : Le numérotage résultant de la division du terrain susvisé s'effectuera ainsi :

- Le lot A portera le numéro 17 de la rue de la Libération.
- Le lot B portera le numéro 19 de la rue de la Libération.
- Le lot C portera le numéro 19 bis de la rue de la Libération.

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition sur la propriété, aux frais du pétitionnaire, d'une plaque de modèle réglementaire.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 20/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230920-ARR_2023_513-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Acte affiché du 26/09/2023 au 27/11/2023

Affiché le :

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr